

## Compte rendu de la séance du 18 janvier 2017

CHESNEAU Ludovic, VISSAC Fanny, DAUSSE Michel, BOUSQUET Daniel, FRIC Max, VIALA Cédric sont représentés.

DANIAS Christian, CHARBONNEL Nicolas, JULIEN Alain, VASLIN Thierry, sont excusés.

### Indemnités des élus

Les taux d'indemnités délibérés sont de 43% de l'indice de référence pour le maire, 17% pour les 3 maires délégués et 16.5% pour les 4 adjoints au maire. A noter que, par rapport à la somme des indemnités des 4 communes historiques, les élus de Neuvéglise-sur-Truyère réalisent une économie de 10%.

En effet, ils ont fait le choix de nommer 7 adjoints (maires délégués compris) au lieu des 13 possibles.

### Désignation des représentants communaux dans les Syndicats

- Au SIAEP de Neuvéglise: Mme Céline CHARRIAUD, MM Joël LABORIE, Jean-Pierre TEISSEDRE et Roger ALCHEM sont élus à l'unanimité.

- au Syndicat Garabit Grandval : MM Daniel BOUSQUET, Alain GASTON, Jean-Claude DELORT et Ludovic CHESNEAU sont élus à l'unanimité.

- au Syndicat d'énergie électrique de Saint-Flour Ruynes: MM Daniel BOUSQUET, Alain GASTON, Frédéric BARTHELEMY, Jean-Claude DELORT, Gérard WIRTZLER et Mme Christine DUMAS sont élus à l'unanimité.

- au syndicat électrique région Pierrefort: MM Thierry ANGLADE et Alain GASTON sont élus à l'unanimité.

- au Syndicat aérodrome Saint Flour Coltines: MM Philippe THEROND et Thierry VALETTE sont élus titulaires à l'unanimité et MM Jean-Luc PORTEFAIX et Jean-Claude DELORT en suppléants.

- syndicat intercommunal A GE D I: Mme Jeanine RICHARD et Christophe DUMAS sont élus à l'unanimité.

### Désignation des représentants communaux dans les organismes extérieurs

- **constitution CCAS** : Mmes et MM. Maud DOMERGUE, Monique PANAFIEU, Benoît GRAS, Nathalie BROUARD, Alexandre CHRETIEN, Christian DANIAS, Marie-Noëlle FERRIE et Stéphane CARRIER sont élus à l'unanimité pour la commune, Mme le Maire nommera également 8 représentants extérieurs.

- **Cantal Ingénierie & Territoires**: MM MAURY Bernard est élu représentant titulaire et GASTON Alain est élu pour être son suppléant.

- Election de MM Joël LABORIE en titulaire et Gérard WIRTZLER en suppléant, pour les **questions de défense**.

- Mme Monique PANAFIEU est élue à l'unanimité pour être déléguée de la nouvelle commune auprès de l'ADMR.

- M. Bernard MARTINEZ est élu à l'unanimité comme délégué de la commune à l'hôpital de Saint-Flour.

- M. DELORT Jean Claude est élu délégué à la **fédération des stations vertes**

- M LABORIE Joël est élu délégué au **CNAS**

- Mme Céline CHARRIAUD et M. Joël LABORIE sont élus respectivement déléguée titulaire et suppléant au sein de l'**EPF-Smaf AUVERGNE**.

### Constitution de commissions communales

- Le Maire et l'adjoint en charge des questions scolaires (Mme FERRIE Marie Noëlle), sont membres de droit du **Conseil d'école**. Mme et MM les maires délégués sont désignés pour y assister avec voix consultative et possibilité d'y être suppléés.

- La **Commission Economie-Finances** est constituée, après un vote unanime, de Mme le Maire et MM et Mmes RICHARD Jeanine, FERRIE Marie-Noëlle, DOMERGUE Maud, MM MAURY Bernard, ANGLADE Thierry, LABORIE Joël, GASTON Alain, TICHIT Pierrette, CHRETIEN Alexandre, WIRTZLER Gérard, DUMAS Christophe, THEROND Didier, FRIC Max, VALETTE Thierry et CHESNEAU Ludovic.

### Reprise des effectifs, contrats, conventions, régies et marchés antérieurs.

Dans le cadre de la fusion créant la commune nouvelle de Neuvéglise-sur-Truyère, les élus votent à l'unanimité la reprise et le transfert:

- de l'ensemble des personnels et régimes indemnitaires des communs historiques composant la commune nouvelle à cette dernière, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes et adhésion au Contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le CDG15.

-de l'ensemble des régies, biens, droits, obligations, marchés publics, emprunt, contrats et conventions des communes dont est issue la commune nouvelle.

A ce titre, la commune nouvelle reprend et poursuit les dossiers en cours de révision du schéma d'assainissement et de révision de la carte communale, engagés par Neuvéglise.

La nouvelle commune sollicite la communauté de communes pour achever la procédure de révision du document d'urbanisme.

### **Instruction des autorisations d'urbanisme**

Adhésion de la commune de Neuvéglise sur Truyère au service commun de la Communauté de Communes Saint-Flour Communauté pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'application du droit des sols (ADS).

### **Autres décision:**

Remboursement des frais de déplacement des agents lorsqu'ils doivent utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions.

Approbation du passage à la dématérialisation des procédures administratives.